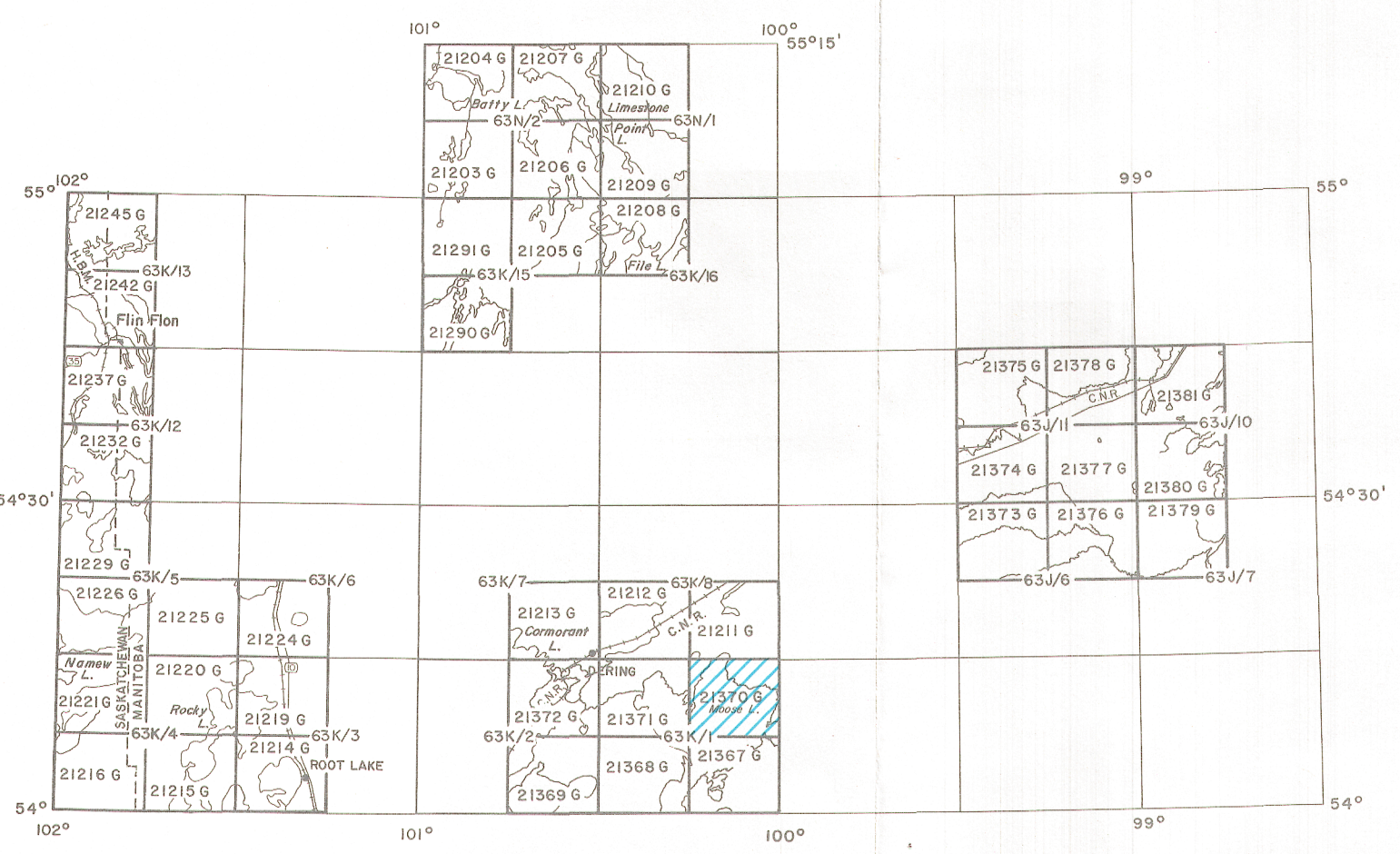
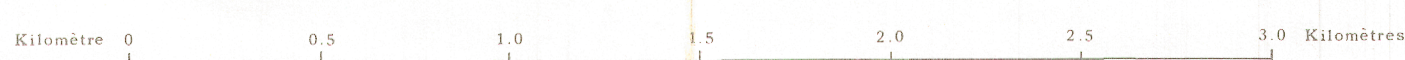


AEROMAGNETIC TOTAL FIELD MAP  
CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU CHAMP TOTAL

MAP 21370G CARTE

63K/1g,h  
MANITOBA

SCALE 1:20 000 ÉCHELLE 1/20 000



ISOMAGNETIC LINES (absolute total field)  
LIGNES ISOMAGNÉTIQUES  
(valeur absolue du champ total)

200 gammas	.....
50 gammas	.....
10 gammas	.....
2 gammas	.....
Magnetic depression	.....
Dépression magnétique	.....
Flight lines	.....
Lignes de vol	.....
Flight altitude 150 metres above ground level	.....
Altitude du vol 150 mètres au-dessus du niveau du sol	.....
1 gamma = 10 <sup>-4</sup> tesla in SI units	
1 gamma = 10 <sup>-5</sup> tesla in cgs units	

This map was compiled from data obtained as a result of an aeromagnetic gradient survey carried out by Kenting Earth Sciences Limited using a Piper Navajo aircraft (registration C-FRRY). Two 0.005 gamma resolution self-orienting cesium vapour magnetometers are mounted in the twin tail booms of the survey aircraft and are vertically separated by 1.83 metres. The survey operations were carried out from August 1986 to October 1986, at a flight altitude of 150 m mean terrain clearance. The average flight line spacing was 300 m. Control lines were flown at an average spacing of 5 km. Flight path recovery was effected using a vertically mounted 35 mm camera.

Après avoir édité les données de la traversée et les lignes de contrôle, les intersections de ces lignes ont été établies et les différences de leurs valeurs magnétiques ont été analysées par ordinateur et vérifiées manuellement afin d'obtenir le réseau de nivellement. Ensuite les valeurs corrigées du champ total du magnétomètre supérieur ont été interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté et ensuite les courbes magnétiques ont été produites. Le traitement des données et la tracé des courbes ont été réalisés par Kenting Earth Sciences Limited. Les services d'ordinateur de la DataPlotting Services Inc. ont établi la grille et produit les courbes magnétiques. Aucune correction régionale n'a été effectuée relativement au champ magnétique terrestre. La base de cette carte a été reproduite à partir d'une carte topographique 1:50 000 publiée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa.

On peut se procurer des exemplaires de cette carte à la Commission géologique du Canada, à Ottawa. Les données de levé utilisées pour compiler la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada ou coût simple de recouvrement et de reproduction.

Contribution to Canada-Manitoba Mineral Development Agreement 1984-1989, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by Geological Survey of Canada.  
Contribution à l'Entente canado-manitobaine sur l'exploitation minière 1984-1989 faisant partie de l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.